

Accordé

20.—M. l'échevin Lavallée, présent au Bureau, attire l'attention des Commissaires, sur le fait que la Ville ordonne à la "M. W. & P. Co." de poser des conduites d'eau en garantissant à cette dernière de lui payer 10 cts par pieds de conduite posée et ce en vertu d'un contrat, mais que ce contrat n'a pas été rempli par la Compagnie dans ses conditions et que ledit contrat n'est plus sensé avoir force depuis 1907 et que la Cité n'est plus à l'obligation de cette condition de 10 cts par pied pour garantie.

Résolu: De référer à l'Avocat en Chef pour rapport sur cette question.

21.—M. l'échevin Larivière se plaint que le contracteur Lemoine ne remplit pas son contrat à sa satisfaction pour la confection des égouts dans le quartier Longue-Pointe et que les travaux se font très lentement.

Référé au Surintendant des Egouts pour rapport.

Il est

22.—Résolu: De donner instructions à l'Agent des Achats et des Ventes de demander des soumissions pour la confection d'égouts dans le quartier Longue-Pointe, le montant des estimés à cette fin ayant été voté par le Conseil.

23.—M. l'échevin Monahan demande qu'il soit procédé aux travaux sur le terrain acheté par la Ville pour l'établissement d'un parc dans son quartier.

Résolu: De donner instructions à l'Ingénieur en Chef et au Surintendant des Parcs de faire faire les travaux immédiatement, les fonds requis à cette fin ayant été votés par le Conseil.

24.—M. l'échevin Bastien se présente devant le Bureau et demande qu'il soit procédé à l'expropriation de la 42ème Avenue du quartier Ahuntsic, l'expropriation étant payable par les propriétaires riverains.

Résolu: De référer au Département en Loi pour rapport.

25.—Soumis les rapports de l'Inspecteur des Bâtiments, approuvés par l'Ingénieur en Chef recommandant que les permis suivants soient accordés.

M. L. Lantere (Dominion Motor Car) pour installer un réservoir souterrain pour emmagasiner de la gazoline sur le lot portant le No Cad. 1195, Subd. 1, 2 et 3, No 349 rue Providence, quartier LaFontaine.

L. P. Désaulniers pour ériger une chaudière à vapeur ou à l'électricité de la force de 15 chevaux-vapeur pour y installer une buanderie sur le lot portant les Nos Cad. 963, 967, 968 et 969 rue LaFontaine, quartier Papineau.

MM. Benoit & Fils pour installer une chaudière à vapeur de la force de 50 chevaux-vapeur pour y établir un atelier de menuiserie et portes, châssis, etc., sur le lot portant le No. Cad. 571, Nos 193 à 205 rue St-Timothée, quartier St-Jacques.

MM. Caron & Pilon pour installer une chaudière à vapeur de la force de 15 chevaux vapeur pour réchauffer les huiles, sur le lot portant le No 30 Place Youville.

MM. Miller Macaulay & Co., pour ériger une bouilloire et un engin à vapeur de 20 chevaux-vapeur pour manufacturer des barils, sur le lot No 29, Subd. 451 quartier Hochelaga, No 459 rue Davidson.

La permission suivante est refusée:

MM. Langevin & Frères (J. S. Langevin) pour ériger un moulin à moulée et pour y faire le commerce de grains, foin, etc., et d'installer un moteur à l'électricité de la force de 20 chevaux-vapeur sur le lot portant le No Cad. 152, subd. 122, 123 et 124 coin de l'avenue Mont-Royal Est et de l'avenue Bordeaux, quartier DeLorimier.

26.—Le docteur J. E. Laberge se présente devant le Bureau et déclare qu'un cas de variole s'est déclaré dans une manufacture de Maisonneuve.

Il demande quelle attitude le Bureau de Santé doit prendre quand un cas de variole se déclare dans une manufacture située à Montréal et s'il est autorisé à mettre ladite manufacture en quarantaine.

Résolu: De référer cette question au Département en Loi pour rapport.

Ajournement.

L. N. SENECAI,  
Secrétaire.

Resolved: That a report be made to Council recommending that said account be paid.

19.—The Superintendent of the Sanitary Police, Mr. J. E. Durocher, asked for two day's leave of absence, on the 19th and 20th June instant to attend the conventum of the College of Rigaud.

Granted.

20.—Ald. Lavallée appeared before the Board, and called the attention of the Commissioners to the fact that the City ordered the M. W. & P. Co. to lay water pipes, giving the said company a guarantee of 10 cts per foot of pipes laid, in virtue of a contract, but that said contract was not being carried out by the Company, and that the same is void and null since 1907 and that the City is no longer held to pay 10 cts. per foot of pipes.

Resolved: To refer the matter to the Chief City Attorney for a report.

21.—Ald. Larivière complained that contractor Lemoine is not fulfilling his contract satisfactorily for the laying of sewers in Longue-Pointe ward and that the work is progressing very slowly.

Referred to the Superintendent of Sewers for a report.

22.—Resolved: That instructions be given to the Purchasing and Sales Agent to call for tenders for the laying of sewers in Longue Pointe ward, the appropriation required for this purpose having been voted by Council.

23.—Ald. Monahan asked that the works required on the lot of land purchased by the City for the establishment of a park in his ward be proceeded with.

Resolved: That instructions be given to the Chief Engineer and to the Superintendent of Parks to have said works carried out immediately, the funds required having been voted by Council.

24.—Ald. Bastien appeared before the Board and asked that the expropriation of 42nd Avenue, Ahuntsic ward, be proceeded with, the cost of said expropriation being payable by the bordering proprietors.

Resolved: That the matter be referred to the Law Department for a report.

25.—Submitted reports from the Building Inspector, with the approval of the Chief Engineer, recommending that the following permits be granted:

Mr. L. Lantere (Dominion Motor Car) for the installation of an underground tank for the storing of gasoline on Cad. lot No. 1195, subd. 1, 2 and 3, No. 349, Providence street, La Fontaine Ward.

L. P. Désaulniers, to establish a laundry with a 15 h. p. steam or electric boiler, Cad. Nos. 963, 967, 968 and 969, La Fontaine street, Papineau ward.

Messrs. Benoit & Fils to establish a door and sash factory with a 50 h.p. steam boiler, cad. No. 571, Nos. 193 to 205 St. Timothée street, St. James Ward.

#### COMMISSIONERS TWO

Messrs. Caron & Pilon, to erect a 15 h.-p. steam boiler to heat oils, on lot No. 30 Place Youville.

Messrs. Miller, Macaulay & Co, to erect a 15 h.p. steam boiler and a 20 h.p. steam engine for manufacturing barrels on lot No. 29, subd. 451, Hochelaga Ward, No. 459 Davidson street.

The following application was refused:

Messrs. Langevin & Frères (J. S. Langevin) to erect a planing mill and for permission to sell grain, hay, etc., and to install a 20 h.p., electric motor on lot bearing cad. No. 152, subd. 122, 123 and 124, corner of Mount-Royal avenue East and Bordeaux avenue, DeLorimier Ward.

26.—Dr. J. E. Laberge appeared before the Board and stated that a case of small-pox had broken out in a manufacture, at Maisonneuve.

He asked the Board what attitude the Board of Health should take when a case of small-pox breaks out in a manufacture situated in Montreal and whether he is authorized to put said manufacture under quarantine.

Resolved: That the question be referred to the Law Department for a report.

Adjourned.

L. N. SENECAI,  
Secretary.